

AR Prefecture

083-218301075-20220630-DEL3006202206-DE  
Reçu le 05/07/2022  
Publié le 05/07/2022



VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUIN 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 06

ACCEPTATION D'UN DON EFFECTUE PAR L'ASSOCIATION PATRIMOINE  
HISTORIQUE ARCHITECTURAL CULTUREL DES ISSAMBRES ' PHACI '

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
24 juin 2022		33	29	32

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 30 juin 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

**Etaient présents** : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. COUTANT, M. LUCHINI.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Christian BESSERER à M. Jean-Claude SAVIO, Mme Stéphanie METIVIER à Mme Catherine PICQ, Mme Michèle AUZOLAT à M. Julien LUCHINI.

**Absent** : Mme ICHARD.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line BIANCHI

\*\*\*\*\*

Monsieur SAVIO soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2242-1 et L 2541-12, alinéa 8,

**VU** l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 20 juin 2022,

**CONSIDERANT** que l'association Patrimoine Historique Architectural Culturel des Issambres « PHACI », domiciliée à Roquebrune-sur-Argens, est très sensible au devenir du territoire côtier des Issambres et qu'elle se consacre entre autres missions à la défense de l'environnement patrimonial du site,

**CONSIDERANT** que ladite association considère que la rénovation de la fresque du baptistère de la Chapelle des Issambres rentre dans son champ d'action,

**AR Prefecture**

083-218301075-20220630-DEL3006202206-DE  
Reçu le 05/07/2022  
Publié le 05/07/2022

Elle propose d'effectuer un don au profit de la Commune d'un montant de 297,40 € afin de couvrir les frais d'achat de peinture nécessaire à cette rénovation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** le don de l'association Patrimoine Historique Architectural Culturel des Issambres « PHACI » d'un montant de 297,40 €, lequel est destiné au financement des frais de peinture de la rénovation de la fresque du baptistère de la Chapelle des Issambres.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

**ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 30 juin 2022**



Le Maire,  
Jean CAYRON

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).*

*le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

083-218301075-20220630-DEL3006202206-DE  
Reçu le 05/07/2022  
Publié le 05/07/2022

**Françoise Petit**

Présidente de l'Association PHACI

[contactsphaci@gmail.com](mailto:contactsphaci@gmail.com)

06 29 49 38 83



**Monsieur B Bodrati**

Directeur adjoint des Ressources humaines  
Cabinet du Maire de Roquebrune-sur-Argens

Cher Monsieur,

Notre association est très sensible au devenir du territoire côtier des Issambres se consacrant entre autres « missions » à la défense de l'environnement patrimonial du site.

Aussi nous pensons que la rénovation de la fresque du baptistère de La Chapelle des Issambres rentre dans notre champ d'action. A cet effet la PHACI propose une dotation de 297,40 euros que nous remettrons à la commune pour couvrir les frais de peinture\*

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir mes sincères salutations.

La Présidente  
Françoise Petit

PHACI : *Patrimoine, Historique, Architectural, Culturel des Issambres*

\*Voir devis CPA du 19/10/21. Référence Patrimoine

